

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUl représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 010-2306/10/CC

■ Engagement d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) à Septèmes-les-Vallons sur le secteur Entrée de Ville Nord
DUFHSU 10/5309/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement d'aménagement de l'espace communautaire, Marseille Provence Métropole détermine les secteurs d'aménagement et doit « prendre en considération les Programmes d'Aménagement d'Ensemble » (Art. L 5215-20 du CGCT).

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E) est un outil financier visant à mettre en place une participation à la charge des bénéficiaires d'autorisations de construire afin de permettre la réalisation d'équipements publics destinés au besoin des usagers des constructions à édifier dans le secteur situé dans le périmètre du programme.

Ainsi, la Commune de Septèmes-les-Vallons a délibéré afin de demander à la Communauté urbaine de mettre en œuvre une procédure de Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur entrée de Ville Nord de la Commune qui s'étend du noyau villageois à la résidence Les Collines.

Aussi, le projet de Programme d'Aménagement d'Ensemble s'inscrit dans la volonté d'un confortement du noyau urbain existant et permettra, en outre, de répondre aux objectifs de mixité et d'offre de logements diversifiés souhaités par la commune de Septèmes-les-Vallons.

Aujourd'hui délaissé, ce secteur composé par des terrains marqués par une forte industrialisation présente un potentiel de développement tant d'un point de vue urbain que social et économique.

A la demande de la Commune, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage dans l'élaboration d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble qui permettra la réalisation d'un aménagement d'ensemble à vocation mixte : commerces, services, logements et équipements publics.

Ce Programme d'Aménagement d'Ensemble une fois approuvé, fixera une participation à la charge des bénéficiaires d'autorisation de construire, sur les parcelles situées dans le périmètre déterminé. Lesdits bénéficiaires pourront s'acquitter de leurs participations en numéraire, sous forme d'exécution de travaux ou en apport de terrains.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient donc à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'approuver le principe de mise en œuvre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur Entrée de Ville Nord, de la Commune de Septèmes-les-Vallons.

Le P.A.E. ne pourra être approuvé en Conseil de Communauté que lorsque les études auront permis de déterminer avec précision le Programme des Equipements Publics, son coût, le montant des participations dues par les bénéficiaires d'autorisation de construire ainsi que sa durée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2010

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Commune de Septèmes-les-Vallons demandant à la Communauté urbaine d'instituer un périmètre de P.A.E. sur le secteur « Entrée de Ville Nord ».

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'aménagement du secteur Entrée de Ville Nord permettra la réalisation d'un aménagement d'ensemble à vocation mixte : commerces, services, logements répondant aux objectifs poursuivis par la Commune de Septèmes-les-Vallons ;
- Que cet aménagement permettra d'accompagner le développement urbain de ce secteur, compte tenu, d'une part, de son potentiel en terme de développement de l'offre de logements, et d'autre part, en termes d'amélioration du fonctionnement urbain et d'attractivité économique du centre ville ;
- Qu'il convient d'engager un P.A.E., outil financier, permettant de mettre à la charge des futurs constructeurs les équipements devant être réalisés dans l'intérêt principal des usagers des constructions à édifier dans le secteur ;
- Que les études permettant de définir le programme des équipements publics, le coût, le montant des participations dues par les bénéficiaires des autorisations de construire, ainsi que la durée seront réalisées par la Commune de Septèmes-les-Vallons.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est prise en considération l'opération d'aménagement d'ensemble à vocation mixte, sur le secteur Entrée de Ville Nord de la Commune de Septèmes-les-Vallons suivant le périmètre d'étude annexé.

Article 2 :

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble sera approuvé par une délibération du Conseil de Communauté quand, le périmètre, le Programme des Equipements Publics, son coût, le montant des participations dues par les bénéficiaires d'autorisations de construire ainsi que la durée, auront été déterminés suite aux différentes études.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
L'Aménagement de l'Espace Communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI